

# Pour une définition de la lexicologie

## 1. STATUTS CONCRETS DE LA LEXICOLOGIE

La lexicologie, discipline constituée et admise dans la tradition linguistique européenne, peut recevoir plusieurs statuts. Ainsi, dans le monde scientifique anglo-saxon, elle n'est guère reconnue que comme un objet interdisciplinaire dont les techniques, assez éloignées de celles de la « linguistique », relèvent de l'anthropologie, de l'ethnologie (cf. les travaux de Conklin, Berlin, etc.).

Pourtant, une évolution s'amorce, et, à côté de la lexicographie, à laquelle la plupart des linguistes américains réduisent la lexicologie, on cherche à définir une théorie lexicologique.

De fait, la lexicographie ne s'identifie pas, pour nous, avec la lexicologie : ces deux disciplines sont plutôt en relation de complémentarité. En effet, la lexicographie : *a*) déborde par son objet le domaine lexical, *b*) constitue un type de discours sur la langue qui a ses règles propres, relevant de la théorie du discours, *c*) n'est que la plus continue des pratiques linguistiques portant essentiellement sur la signification.

1.1. Or, la réflexion sur le langage, en Occident, a d'abord été une réflexion sur le signe, et notamment sur un signe linguistique privilégié, le signe lexical (témoins Aristote, les stoïciens, la sémantique médiévale après Augustin et jusqu'aux modistes et une grande partie de la philosophie classique du signe).

L'importance relative de cette sémantique lexicale et de la philosophie du nom a diminué avec l'apparition d'une linguistique des formes fonctionnelles (depuis Rask et Bopp). Pourtant, elle est restée vivante, non seulement en philosophie du langage, mais à l'intérieur de la science linguistique, par les pratiques de la philologie, et elle a ressurgi avec le passage du comparatisme à l'historicisme plus exigeant des *Junggrammatiker*, et surtout avec la naissance d'une *sémantique* explicite des unités-signes, d'abord diachronique (Reisig, Bréal), puis fonctionnelle et structurale (après Saussure).

1.2. Pour des raisons pratiques (sociales), la description du lexique a joué un rôle prépondérant non seulement en lexicographie, mais dans l'enseignement des langues, dans la traduction et en général dans toutes les pratiques langagières conscientes et plus ou moins normalisantes : élaboration des terminologies (ex. : Lavoisier), interventions sur le langage, pédagogie, etc.